

IMPORTANT



Répondez
directement en
ligne à l'enquête
en utilisant ce QR
Code !



EVOLUTION DU MODE DE GESTION DU FAISAN COMMUN

ENQUETE

AUPRES DES TERRITOIRES CONCERNES PAR LA DISPARITION
DU NIVEAU « 1 JOUR DU TIR DE LA POULE
EN PLAINE ET/OU AU BOIS »

Lors du colloque petit gibier qui s'est tenu au siège de la Fédération des chasseurs le 26 janvier dernier, une simplification de la gestion du faisan commun dans la Somme a été fortement demandée.

Au vu de la large majorité qui s'est exprimée ce jour-là, le Conseil d'Administration de la fédération a décidé de **supprimer la zone appliquant le tir de la poule une journée en plaine et/ou une journée au bois, dès la campagne de chasse prochaine.**

Concernés par ce mode de gestion, deux autres modes de gestion s'offrent désormais à vous :

- ➔ Les dispositifs de marquage (bagues) coqs et poules
- ➔ Le non tir de la poule

La possibilité de ne pas vous prononcer est prévue (NSPP).

Merci de nous faire part de votre choix avant le 1^{er} avril 2024.

Un bilan sera dressé à l'Assemblée Générale le 13 avril et présenté à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Bien à vous.



ENQUETE FAISAN 2024
Suppression du niveau 3

Matricule :

Responsable :

Mode de gestion du faisan commun souhaité :

- Dispositifs de marquage (bagues) coqs et poules
- Non-tir de la poule
- Ne se prononce pas*



Réponse à retourner par mail (jgrenu@fdc80.com)

OU par courrier (FDC80 - 1 chemin de la voie du bois – CS 43801 – 80450 LAMOTTE-BREBIERE)

Date limite retour : 1^{er} avril 2024